



Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 12 juillet 2007

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR *c.* THOMAS LUBANGA DYILO**

Public

**Décision notifiant l'élection du juge président
dans l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, premier substitut du
Procureur

Le conseil de la Défense

M^e Catherine Mabilie

Les représentants légaux des victimes

a/0001/06 à a/0001/03 et a/0105/06

M^e Luc Walley
M^e Franck Mulenda
M^e Carine Bapita Buyangandu

N° ICC-01/04-01/06

1/3

12 juillet 2007

Traduction officielle de la Cour

Le 6 mars 2007, la Présidence de la Cour pénale internationale a constitué la Chambre de première instance I, lui a assigné l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo et a suspendu la transmission à la chambre susmentionnée du dossier de la procédure tenue devant la Chambre préliminaire I jusqu'à ce qu'un nouveau conseil de la Défense soit désigné et qu'il soit décidé qu'il a eu suffisamment de temps pour se familiariser avec l'affaire.

Le 5 juin 2007, la Présidence de la Cour a transmis le dossier de la procédure engagée à l'encontre de Thomas Lubanga Dyilo à la Chambre de première instance I, laquelle, le 22 juin 2007, a été informée de la désignation du conseil de la Défense par Thomas Lubanga Dyilo.

Le 6 juillet 2007, la Chambre de première instance I a été informée que la désignation de Maître Catherine Mabilie en tant que conseil de la Défense de Thomas Lubanga Dyilo avait été consignée dans le dossier.

Le 12 juillet 2007, les juges de la Chambre de première instance I ont élu un juge président dans l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo en application de la norme 13-2 du Règlement de la Cour et **DÉCLARENT PAR LA PRÉSENTE** que le juge Adrian Fulford est le juge président dans l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Adrian Fulford

/signé/

Mme la juge Elisabeth Odio Benito

/signé/

M. le juge René Blattmann

Fait le 12 juillet 2007

À La Haye (Pays-Bas)